



CARTE 01A
CHALUT DE FOND
 (Hors licences dans les pertuis)

Chaluts de fond en boeufs au droit des pertuis
 Arrêté du 09/06/2015 - Source : CNSP

- Pêche interdite
- Pêche interdite pour navires > 260 kW

Plateau des "Grands Chardonnières"
 Arrêté n°66 du 14/03/1980 - Source : CNSP

- Chaluts de fond en boeufs interdits du 01/01 au 30/09 de chaque année

Longueur et puissance des navires
 Arrêté du 30/09/2024 - Délibération n°2024-B10
 Source : CNSP

- Licence "25 m hors-tout et 400 kW" requise

Pêche des céphalopodes aux arts trainants
 Arrêté du 30/09/2024 - Délibération n°2024-B09
 Source : CNSP

- Licence "céphalopodes" requise

Bande des 3 milles
 Décret n°1608 du 26/12/2014 - Source : SHOM

- Limite des 3 milles
- Filets remorqués interdits (sauf dérogations)

Autorisations dans les 3 milles
 Arrêté n°194 du 07/08/1995 - Source : CNSP

- Autorisations pour navires listés
- Arrêté n°130 du 22/05/2000 - navires Bayonne
 Source : CNSP
- Autorisations sous conditions

Arrêté n°194 du 04/06/2024 - Gironde - Source : AGLIA

- Autorisations sous conditions et hors zones Natura 2000

Chalutage - Arcachon
 Arrêté n°237 du 20/10/1975 - Source : CNSP

- Pêche au chalut interdite

Chalutage - Bayonne
 Arrêté n°21 du 08/02/1993 - Source : CNSP

- Pêche au chalut de fond interdite
- Dérogation pour 1 navire

Pêche ou chalutage interdit - Sources : OFB/SHOM

- Cantonnement de pêche
- Câbles et conduites sous-marines
- Coffre du centre d'essai des Landes
- Autre zone de pêche ou chalut interdite

Droit de la mer - Source : SHOM

- Limite régionale
- Frontière maritime
- Limite des 24 milles (zone contiguë)
- Limite des 12 milles (mer territoriale)